

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de régisseur de la Régie, M^c Cadieux recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

Toutefois, pour les fins du calcul de l'allocation de transition, la période de service ininterrompu inclut la période faite depuis le 5 mai 2008 à titre de régisseur de la Régie.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

PIERRE H. CADIEUX

ANDRÉ FORTIER,
secrétaire général associé

63271

Gouvernement du Québec

Décret 415-2015, 13 mai 2015

CONCERNANT le renouvellement du mandat de quatre coroners à temps partiel

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 5 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (chapitre R-0.2) prévoit que, sur recommandation du ministre de la Sécurité publique, le gouvernement peut nommer des coroners à temps partiel;

ATTENDU QUE la docteure Renée Roussel a été nommée de nouveau coroner à temps partiel par le décret numéro 424-2013 du 17 avril 2013, que son mandat viendra à échéance le 26 mai 2015 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE la docteure Natalie Vachon a été nommée de nouveau coroner à temps partiel par le décret numéro 424-2013 du 17 avril 2013, que son mandat viendra à échéance le 29 mai 2015 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE M^c Yvon Garneau et le docteur Gilles Sainton ont été nommés de nouveau coroners à temps partiel par le décret numéro 453-2014 du 21 mai 2014, que leur mandat viendra à échéance le 24 mai 2015 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Sécurité publique :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau coroners à temps partiel pour un mandat d'un an à compter du 25 mai 2015 :

— M^c Yvon Garneau, avocat à Drummondville;

— D^r Gilles Sainton, médecin à Sherbrooke;

QUE la docteure Renée Roussel, médecin à Saint-Pascal, soit nommée de nouveau coroner à temps partiel pour un mandat d'un an à compter du 27 mai 2015;

QUE la docteure Natalie Vachon, médecin à Chibougamau, soit nommée de nouveau coroner à temps partiel pour un mandat d'un an à compter du 30 mai 2015.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63272

Gouvernement du Québec

Décret 416-2015, 13 mai 2015

CONCERNANT l'approbation du Contrat de gestion et d'entretien entre le gouvernement du Québec et le Conseil des Innus d'Unamen Shipu pour la gestion de l'aéroport de La Romaine, l'entretien ménager de l'aérogare et l'entretien été et hiver de l'aéroport et l'entretien été et hiver de la route de l'Aéroport et du chemin du Quai de La Romaine

ATTENDU QUE le ministre des Transports est propriétaire et exploitant de l'aéroport de La Romaine;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe *b* de l'article 3 de la Loi sur le ministère des Transports (chapitre M-28), le ministre des Transports doit prendre les mesures destinées à améliorer les services de transport et, à cette fin, il peut notamment effectuer ou faire effectuer les travaux de construction, d'entretien et de réparation des installations aéroportuaires;

ATTENDU QUE la gestion de la route de l'Aéroport et du chemin du Quai de La Romaine incombe au ministre des Transports en vertu de la Loi sur la voirie (chapitre V-9), aux termes du décret n^o 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes;